

Directive européenne sur le détachement des travailleurs : le CESE se félicite de la reprise des préconisations de son avis par la Commission des affaires européennes du Sénat

Paris, le 20 avril 2016 – Jean GROSSET, rapporteur de l'avis du CESE sur [Les travailleurs détachés](#) et Xavier GUILLARD, administrateur adjoint de la section du travail et de l'emploi, ont été reçus mardi 19 avril 2016 en audition par le sénateur Eric BOCQUET, chargé par la commission des affaires européennes du Sénat de présenter un rapport sur la proposition de révision ciblée de la directive 96/71/CE (présentée le 8 mars dernier par la Commission européenne).

Au cours de cet entretien, Jean GROSSET a souligné que cette proposition de révision constituait un progrès sensible vers la mise en œuvre du principe « *à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail* » dont le CESE a demandé l'application au détachement de travailleurs.

Le nouveau texte, s'il était adopté, permettrait en outre de sécuriser juridiquement les contrôles réalisés par les Etats d'accueil en vue de lutter contre les fraudes et les abus à l'origine de la concurrence déloyale sur les coûts de main-d'œuvre qui éprouvent certains secteurs d'activités comme le bâtiment depuis plusieurs années. Le rapporteur du CESE a par ailleurs rappelé la recommandation formulée dans l'avis de conditionner le droit d'une entreprise à détacher des travailleurs à l'existence d'une activité réelle (« substantielle ») dans le pays d'origine.

Pour le CESE, la révision des règles du détachement des travailleurs est un dossier emblématique d'un possible renouveau du projet européen, lequel doit renouer avec un objectif d'harmonisation des niveaux de vie et de protection sociale sur le territoire de l'Union.

A propos du CESE :

Troisième assemblée de la République française après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental favorise le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles et participe à l'information des citoyens. Il contribue à l'évaluation des politiques publiques entrant dans son champ de compétences, promeut un dialogue constructif avec ses homologues, tant au plan local, régional, qu'international.

Contacts presse :

Delphine BOSC : 06 99 37 61 76 delphine.bosc@clai2.com

Victor BOURY : 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com

INFORMATIONS PRATIQUES :

Palais d'Iéna, Siège du Conseil économique, social et environnemental - [9 place d'Iéna](#) - 75016 Paris
Accès : Bus n° 32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 6 (Trocadéro) et 9 (Iéna)